

MAIRIE de NIVOLAS-VERMELLE

B.P. n°8
NIVOLAS-VERMELLE
38312 BOURGOIN-JALLIEU Cedex

Tél. : 04 74 92 19 37

Fax : 04 74 92 19 44

DEMANDE DE POSE DE BANDEROLE

Société organisatrice :

Nom du Responsable :

Adresse

.....

Tél :

Objet de la manifestation :

Date de la manifestation :

Date de la demande :

Nous vous rappelons qu'afin de préserver un environnement serein et de qualité vous devez respecter les règles suivantes :

- La banderole doit être propre et de taille raisonnable (3.70m x0.80m)
- Les draps grossièrement peints doivent être évités.
- La banderole sera accrochée entre les poteaux installés pour cet usage, au plus tôt une semaine avant la manifestation.
- La banderole doit être ôtée dès le lendemain de la manifestation.
- Les autres banderoles doivent être respectées.
- Les associations de notre commune sont prioritaires à l'affichage.

En cas de non-respect de ces règles, la municipalité se réserve le droit de faire décrocher la banderole.

A
Le

Cadre réservé à l'administration Nivolas-Vermelle

Le Responsable Environnement

Le Maire